

RATP Service Clientèle  
TSA 81250  
75564 PARIS Cedex 12

A [REDACTED], le 03/08/2018

Madame, Monsieur,

Je suis abonné à votre service de transports en commun, et mon numéro d'abonné Navigo est le [REDACTED].

J'ai bien pris connaissance du fait que le RER A est totalement mis hors service du 28 juillet au 26 août 2018 inclus pour cause de travaux, bien que je trouve qu'une interruption aussi longue ne soit pas acceptable pour les voyageurs, notamment lorsque les alternatives mises en places par vos services sont inefficaces.

Habitant à La Défense et travaillant à Gare de Lyon, je nécessite d'effectuer un trajet bi-quotidien entre ces deux lieux durant cette période de fermeture du RER A, cela me laissant comme seule alternative le Métro Ligne 1.

Cependant, le soir du 30 juillet aux alentours de 19h, le trafic de ce Métro Ligne 1 était très perturbé, et l'avancement du train très ralenti. En raison des fortes chaleurs saisonnières, j'ai été victime d'un malaise à bord de ce train.

Le soir du 31 juillet, aux alentours de 21h, je me trouvais à la station Châtelet. Le RER A étant interrompu, et le Métro Ligne 1 étant fermé en raison d'un incident d'exploitation, je me suis ainsi retrouvé dans l'impossibilité de rentrer chez moi à La Défense.

Sur conseil d'un de vos agents de service, je me suis rabattu sur les lignes de bus en empruntant la ligne 72 jusqu'à Concorde, puis, voulant emprunter la ligne 73, j'ai été victime d'un second malaise en raison des fortes affluences, ainsi que d'un important retard, et du comportement violent des passagers, exaspérés par la faiblesse du dispositif mis en place pour remplacer la Ligne 1.

Devant ce constat d'incompétence éminente de vos services à assurer un service de transport en commun efficace sur Paris durant cette période estivale, j'ai pris les dispositions afin de me déplacer, durant le mois d'août, par mes propres moyens.

En conséquence, je vous somme, par le présent courrier, de me rembourser l'intégralité de ma mensualité de 75,20€ du mois d'août pour mon abonnement annuel Navigo, ainsi que la somme de 7,07€, correspondant à l'envoi de ce courrier de réclamation.

En l'absence d'une réponse favorable de votre part sous 15 jours à réception de ce courrier, je me verrai dans l'obligation de saisir la justice afin de réclamer dédommagement pour le préjudice subi.

Comptant sur votre diligence à résoudre cette affaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.